

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 25 mars 2024

Subventions communales 2024 aux associations.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions communales 2024 suivantes (montant total de **10 381,00 €**) :

Stade Olympique Candé-Challain-Loiré (SOCCL).....	2 200,00 €
Stade Olympique Candé-Loiré (SOCL Basket)	500,00 €
UNC-AFN	100,00 €
Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Verzée	100,00 €
Cantine scolaire	5 000,00 €
Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) ERDRE ARGOS ...	870,00 €
Association Palet Loiréen.....	300,00 €
Familles Rurales.....	16,00 €
Association Sportive Gymnastique Les Algues de Candé	340,00 €
MFR-CFA de Chalonnes-Sur-Loire	50,00 €
MFR-CFA de Craon.....	100,00 €
MAM Un P'tit bout de chemin.....	655,00 €
Secours Catholique.....	150,00 €

Compte de gestion 2023 du receveur.

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion - de la commune et du lotissement Le Clos des Frênes - dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, M. Serge BAREL, comptable du Trésor en poste à Segré, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'apporte ni observation ni réserve de sa part. Les chiffres du receveur étant identiques à ceux du maire, ce compte est donc approuvé.

Compte administratif - compte de gestion - compte de dissolution du budget CCAS - Affectation de résultat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale et le compte de gestion du receveur, qui présentent les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 1 339,75 € et les recettes à 1 286.19 €, d'où un déficit de 53,56 € qui est reporté au budget principal primitif 2024,

Et approuve à l'unanimité le compte de dissolution du CCAS au 31 décembre 2023.

Compte administratif 2023 du budget principal - Affectation de résultat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 561 023.37 €, et les recettes à 915 393.66 €.

Un excédent cumulé de 354 370,29 € s'en dégage - 53,56 € (déficit de fonctionnement du budget CCAS dissous au 31 décembre 2023) = 354 316,73 €.

Il est affecté en partie au compte 002 (277 570,88 €) et au compte 1068 (76 745,85 €) du budget primitif 2024.

- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 208 037.07 €, et les recettes à 171 667.22 €.

Un déficit de 36 369.85 € s'en dégage et est reporté au compte 001 du budget primitif 2024.

Compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Le Clos des Frênes » - Affectation de résultat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe du lotissement « Le Clos des Frênes » :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 00.00 €, et les recettes à 48 102.59 €. Un excédent de 48 102.59 € s'en dégage et est affecté au compte 002 du budget primitif 2024.

- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 203 125.00 €, et les recettes à 0.00 €.
Un déficit de 203 125.00 € s'en dégage et est reporté au compte 001 du budget primitif 2024.

Budget primitif 2024.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent :

▪ **Pour le budget principal :**

- En section de fonctionnement à la somme de : 939 860.88 €.
- En section d'investissement à la somme de : 587 782.53 €.

▪ **Pour le budget du lotissement Le Clos des Frênes :**

- En section de fonctionnement à la somme de : 253 443.59 €.
- En section d'investissement à la somme de : 408 461.00 €.

Taux d'imposition 2024.

Le conseil municipal maintient les taux d'imposition fixés en 2023, et par conséquent, vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour 2024 :

- 13,96 % pour la taxe d'habitation,
- 38,33 % pour le foncier bâti,
- 33,80 % pour le foncier non bâti.

Le produit des trois taxes donnera la somme de **382 648,00 €.**

Offre d'achat pour le logement communal situé au 15, rue de la Libération.

Le conseil municipal, vu la délibération du 13 septembre 2023 décidant la vente du logement communal situé au 15, rue de la Libération et l'offre d'achat faite le 6 mars 2024, accepte à l'unanimité de vendre le logement communal situé au 15, rue de la Libération et mandate le Maire ou son représentant pour établir un compromis de vente, effectuer la transaction et signer tous les documents qui s'y rapportent.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour des travaux de désimperméabilisation des espaces publics de la voie du lotissement de la Derouinière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de travaux de désimperméabilisation des espaces publics de la voie du lotissement de la Derouinière, pour ralentir l'évacuation des eaux pluviales,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer tout document se référant à cette affaire,
- sollicite pour ce projet une subvention de 80% ; le montant de l'opération (études et travaux) sera financé au moyen de la subvention escomptée et le solde par autofinancement.

Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents.